

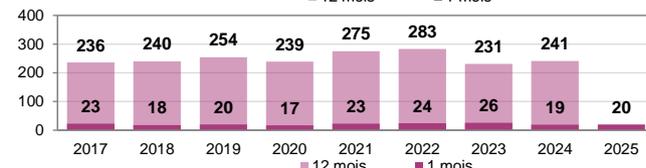
En **janvier 2025**, les forces de l'ordre ont enregistré 285 accidents corporels en outre-mer, soit +1% par rapport à janvier 2024. On dénombre dans ces accidents

20 tués (16 dans les DROM et 4 pour les autres territoires), soit +5% par rapport à 2024 ;
364 blessés (306 dans les DROM et 58 pour les autres territoires), soit -2 % par rapport à 2024.

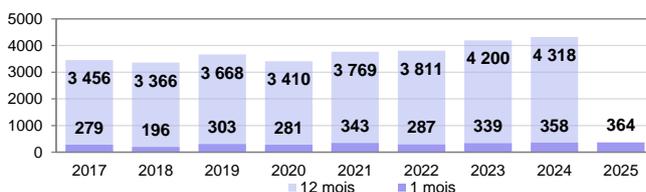
Accidents corporels
enregistrés par les forces de
l'ordre, sur voie ouverte à la
circulation publique



Personnes tuées
dans les 30 jours après
l'accident



Blessés
dans les accidents enregistrés
par les forces de l'ordre



**Bilan depuis le début de l'année
2025**

285 accidents
corporels à fin janvier

+1% par rapport à 2024

20 tués
à fin janvier

+5% par rapport à 2024

364 blessés
à fin janvier

+2% par rapport à 2024

	Janvier*		Ces 3 derniers mois**		Ces 12 derniers mois***	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
Tués	20	+5%	88	+60%	242	+8%
Blessés BAAC	364	+2%	1 055	-5%	4 324	+2%

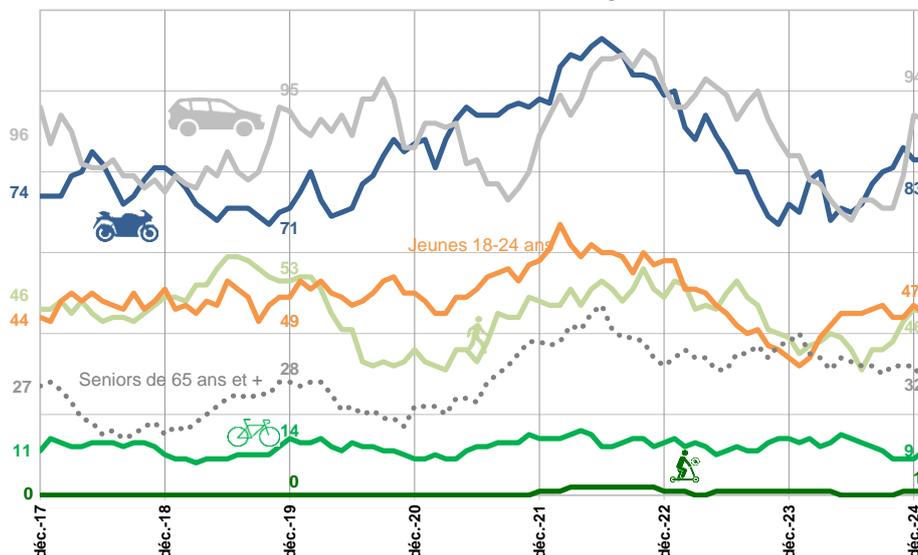
* Janvier 2025 par rapport à janvier 2024

** Cumul 3 mois de novembre 2024 à janvier 2025 par rapport au cumul 3 mois de novembre 2023 à janvier 2024

*** Cumul 12 mois de février 2024 à janvier 2025 par rapport au cumul 12 mois de février 2023 à janvier 2024

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC
Données définitives jusqu'en 2023, quasi-définitives en 2024, données BAAC provisoires arrêtées au 07/02/2025 pour l'année 2025

**Évolution de la mortalité routière cumulée
sur 12 mois selon les usagers**



**Nombre de personnes tuées cumulé sur
12 mois établi en**
Janvier 2025
% par rapport à l'année 2019

VL
93 ; -2%

2 RM
83 ; +17%

Jeunes 18-24 ans
45 ; -8%

Piétons
45 ; -15%

Séniors 65 ans et plus
28 ; +0%

Cyclistes
11 ; -3 tué(s)

Usagers d'EDPm
1 ; ns

Évolution du cumul des blessés BAAC sur ces 12 derniers mois par rapport à un an auparavant

	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Modes doux *	+0%	+23%	
2 RM *	+9%	+4%	+12%
Automobilistes	-5%	+3%	-14%

* Modes doux : Piétons, EDP, Cyclistes - 2 RM : Cyclomotoristes, Motocyclistes

ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC
Données définitives jusqu'en 2023, données quasi-définitives 2024, données BAAC provisoires arrêtées au 07/02/2025 pour l'année 2025

Tableau détaillé du mois de janvier 2025 par rapport à un an auparavant

Tendance ces trois derniers mois :

- dans les départements et régions d'outre-mer, la tendance est à la hausse pour les tués (+74 %) et à la baisse pour les blessés enregistrés (-9 %) ;
- sur les autres territoires d'outre-mer, la tendance est à la hausse pour les tués (+38 %) et à la hausse pour les blessés enregistrés (+20 %).

Départements et régions d'outre-mer (DROM)

	Janvier		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	16	306	59	+25	876	-88	166	+34	3 701	+66

Par mode de déplacement

Piétons	0	36	11	+6	92	-25	36	+12	401	-23
EDPm		6	1	+1	28	+2	1	+0	131	+54
Cyclistes	3	25	5	+2	45	+5	10	+0	187	+25
2RM	5	105	16	+2	306	-38	57	+16	1 294	-7
Automobilistes	7	109	24	+12	347	-51	57	+6	1 488	-12

** Cumul 3 mois de novembre 2024 à janvier 2025 par rapport au cumul 3 mois de novembre 2023 à janvier 2024

*** Cumul 12 mois de février 2024 à janvier 2025 par rapport au cumul 12 mois de février 2023 à janvier 2024

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM
Données définitives jusqu'en 2023, quasi-définitives en 2024, données BAAC provisoires arrêtées au 07/02/2025 pour l'année 2025

Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie

	Janvier		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	4	58	29	+8	179	+30	76	-16	623	+39

Par mode de déplacement

Piétons	0	1	4	+1	9	-9	9	-2	56	-17
EDPm			0	+0	1	+0	0	+0	3	-2
Cyclistes	0		1	+0	1	-2	1	-2	17	-1
2RM	1	19	7	+0	70	+24	26	-3	276	+111
Automobilistes	2	31	16	+10	81	+24	36	+3	208	-7

** Cumul 3 mois de novembre 2024 à janvier 2025 par rapport au cumul 3 mois de novembre 2023 à janvier 2024

*** Cumul 12 mois de février 2024 à janvier 2025 par rapport au cumul 12 mois de février 2023 à janvier 2024

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : COM-NC
Données définitives jusqu'en 2023, quasi-définitives en 2024, données BAAC provisoires arrêtées au 07/02/2025 pour l'année 2025

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trotinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) qui contiennent les trotinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les deux-roues motorisés intègrent les cyclomotoristes et les motards, y compris les scooteristes.

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL).

Méthodes de traitement des données pour l'Outre-mer

Le fichier BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre) intègre les accidents corporels tels que définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Le baromètre mensuel

Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant.

Les données sont produites à partir des accidents enregistrés dans le système d'information TRAXy concernant des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR. **Les résultats définitifs de 2023 ont été intégrés dans le baromètre de mai 2024.**

L'export à partir de TRAXy est réalisé à une date précisée dans la source ; le bilan est provisoire. Aucune estimation n'est calculée sur ces données dont l'effectif est faible.

Labellisation

L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité issus du fichier BAAC (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2021 les données labellisées.

Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR :

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>